

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

26 MAI 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION¹

VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE PAPILLOMAVIRUS HUMAIN (HPV)

TEXTE ADOPTÉ PAR LA COMMISSION

DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE, DE L'AIDE À LA JEUNESSE, DES MAISONS DE
JUSTICE, DE LA SANTÉ, DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES

¹ Voir doc. 117 (2024-2025) n°1 à n°3.

Le Parlement de la Communauté française,

- A. Vu les compétences en matière de santé communautaire et de prévention ;
- B. Vu la Déclaration de politique communautaire ;
- C. Vu la stratégie adoptée en août 2020 par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour éliminer le cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique ;
- D. Vu le "Plan européen pour vaincre le cancer" approuvé en 2021 par la Commission européenne, avec pour objectif spécifique d'éliminer le cancer du col de l'utérus et les autres cancers liés au HPV ;
- E. Vu les recommandations formulées par le Conseil supérieur de la Santé dans son rapport n° 9181 intitulé "Vaccination contre les infections causées par le papillomavirus humain" et publié en juillet 2017 ;
- F. Vu les données de l'Institut scientifique de santé publique (Sciensano) sur la couverture vaccinale ;
- G. Vu les bonnes pratiques observées dans d'autres pays européens ayant atteint une couverture vaccinale élevée ;
- H. Considérant que le HPV est responsable de la majorité des cancers du col de l'utérus, mais aussi d'autres cancers génitaux et oropharyngés chez les femmes et les hommes ;
- I. Considérant que ces cancers sont évitables grâce à la vaccination et au dépistage régulier ;
- J. Considérant que la lutte contre le HPV contribue aux objectifs de l'OMS en matière d'élimination du cancer du col de l'utérus comme problème de santé publique d'ici à 2030 ;
- K. Considérant que la couverture vaccinale en Fédération Wallonie-Bruxelles reste insuffisante, notamment chez les garçons, et qu'elle varie fortement selon les réseaux d'enseignement, les régions et les milieux socio-économiques ;
- L. Considérant la disparité des taux de vaccination contre le HPV, entre les garçons et les filles, notamment due à l'entrée tardive des garçons dans le programme de vaccination. Or, la responsabilité de la vaccination incombe de manière égale aux deux sexes ;

- M. Considérant que des actions supplémentaires sont nécessaires pour atteindre une couverture vaccinale de 90% chez les enfants de moins de quinze ans d'ici 2030 ;
- N. Considérant qu'il est nécessaire d'informer, de rassurer et d'accompagner les jeunes, les parents et les publics éloignés des soins ;
- O. Considérant que les services de promotion de la santé à l'école ont un rôle essentiel à jouer dans les campagnes de prévention et de vaccination ;
- P. Considérant qu'un plan de rattrapage vaccinal est nécessaire ;
- Q. Considérant que l'accessibilité financière du vaccin contre le HPV doit être garantie ;
- R. Considérant le contexte budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Demande au Gouvernement de la Communauté française de :

1. Optimiser les campagnes d'information et de sensibilisation sur la vaccination contre le HPV et pour la vaccination en général. Concernant le HPV, cibler les outils de communication et de sensibilisation en fonction du public visé : les parents, les adolescents et les adolescentes, les jeunes adultes, ainsi que les publics vulnérables ou éloignés des soins ;
2. Veiller à s'assurer que chaque parent soit systématiquement informé de la possibilité de faire vacciner son enfant contre le HPV dans le cadre de la médecine scolaire ;
3. De renforcer le programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles permettant l'utilisation de vaccins gratuits par les services PSE, les médecins privés et les hôpitaux pour le rattrapage de la vaccination HPV ;
4. Poursuivre les efforts visant la réduction des écarts de couverture vaccinale observés entre les jeunes filles et garçons ;
5. Mettre en œuvre, en collaboration avec les autorités compétentes, un carnet de vaccination numérique permettant de faciliter le partage des informations vaccinales, issues des dossiers médicaux informatisés, entre les médecins généralistes et les services PSE.